



FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

FORMATION

PRESENTATION DE LA FORMATION ET DU PROGRAMME DES ETUDES CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

D'après l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié
RÉFÉRENTIEL DE FORMATION DU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



Définition du métier

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R. 4311-3 à 4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'activité est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du code de la santé publique. Il dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.



Principes et méthodes pédagogiques

Progression

Les instituts de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. Cette progression professionnelle peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers. Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

Initiative

Les objectifs pédagogiques sont déclinés au sein des instituts de formation dans un projet pédagogique qui tient compte du contexte et des ressources de l'institut de formation. Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.



Individualisation

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.



Durée de la formation

L'ensemble de la formation comprend quarante et une semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit:

-enseignement en institut de formation: 17 semaines, soit 595heures

-enseignement en stage clinique: 24 semaines, soit 840 heures.

Durant la formation, les élèves bénéficient de congés :

-3 semaines pour les élèves débutant une scolarité en septembre

-7 semaines pour les élèves débutant une scolarité en janvier.



Caractéristiques de l'enseignement théorique

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de trente-cinq heures par semaine. L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

- Module 1: l'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne 5 semaines (175 heures)

- Module 2: l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie - 2 semaines (70 heures)

- Module 3: les soins à l'enfant - 4 semaines (140 heures)

- Module 4: ergonomie - 1 semaine (35 heures)

- Module 5: relation, communication - 2 semaines (70 heures)

- Module 6: hygiène des locaux - 1 semaine (35 heures)

- Module 7: transmission des informations - 1 semaine (35 heures)

- Module 8: organisation du travail - 1 semaine (35 heures).

L'enseignement dispensé, notamment dans les domaines de la biologie humaine, des sciences humaines et sociales et de l'étude des pathologies, vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.



Caractéristiques des stages

Les stages cliniques sont organisés par les instituts de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extrahospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social. Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé, qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction. Il est recommandé que le tuteur puisse bénéficier d'une formation spécifique.



Chaque stage fait l'objet d'un projet de tutorat établi entre l'équipe pédagogique de l'institut de formation et le responsable de l'encadrement de l'élève dans la structure d'accueil. Il définit, à partir des ressources éducatives de la structure et du niveau de formation de l'élève, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation. Dans le cursus complet de formation, les stages sont au nombre de six, de 140 heures chacun, soit quatre semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- un stage en service de maternité;
- un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades;
- deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans;
- un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance;
- un stage optionnel.

Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Les stages sont choisis par l'Institut et peuvent être situés à l'extérieur de Nîmes. Les élèves doivent se donner les moyens de s'y rendre (véhicule indispensable). L'amplitude horaire est de 6 heures à 20 heures.



Présentation des modules

Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne.

Compétence : accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif.

- Développement de l'enfant
- Politique de santé
- Politique sociale, familiale et d'accueil de jeunes enfants
- Le soin
- Principes éducatifs
- Psychopédagogie
- Les différents domaines d'activités
- Environnement de l'enfant
- Parentalité
- Maltraitance
- Handicap
- Les soins d'hygiène corporelle
- Equilibre et l'hygiène alimentaire
- Sommeil
- Elimination
- Activités d'éveil.



Module 2: L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie

Compétence : apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.

- Anatomie et physiologie du corps humain
- Notion de maladie / santé
- Paramètres vitaux
- Sémiologie et vocabulaire médical
- Démarche d'observation d'une situation.

Module 3: Les soins à l'enfant

Compétence : réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.

- Concepts : santé, maladie, handicap, douleur, mort
- Notions élémentaires de physiopathologie des différents appareils du corps humain
- Autour de la naissance
- Soins palliatifs et accompagnement en fin de vie
- Notions de pharmacologie
- Douleur chez l'enfant
- Outils infirmiers

Module 4 : Ergonomie

Compétence : utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

- Le système locomoteur: anatomie et physiologie, le mouvement
- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain
- Les accidents dorsolombaires
- Les différentes méthodes de manutention.

Module 5 : Relation – Communication

Compétence: établir une communication adaptée à la personne et à son entourage.

- Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social
- Relation et communication
- Information et droits des patients
- Les techniques de communication.



Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers

Compétence: utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

- Infection et désinfection
- Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier
- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier
- Les circuits des déchets à l'hôpital
- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits

Module 7 : Transmission des informations

Compétence : rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.

- Information et continuité des soins
- Transmissions des données: la fonction d'alerte, la fonction de surveillance, la fonction d'évaluation
- Informatique: notions globales, application à la santé, règles d'informatique et libertés
- Dossier de soins: composition du dossier de soins, réglementation, responsabilité
- Transmission de l'information: orale, écrite, ciblée.

Module 8 : Organisation du travail

Compétence: organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle.

- Les différentes professions de santé, professions sociales et éducatives et les limites de leur champ de compétences
- La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur
- Notions d'organisation du travail, droit du travail
- Les outils de planification des soins
- Formation des pairs
- Règles d'organisation de l'activité dans une équipe de soins
- Législation du travail
- Règles d'encadrement d'un stagiaire: objectifs de stage, tutorat, évaluation.



Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation et de validation des modules de formation

MODULES	ÉPREUVES	MODALITÉS COMPLÉMENTAIRES	NOTATION	CONDITIONS DE VALIDATION du module
1	Une épreuve écrite en deux parties : - une série de questions (QROC et/ou QCM) ; - un cas clinique.	Durée : 2 heures. Epreuve anonyme.	Sur 20 points - questions sur 8 points. - cas clinique sur 12 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles.
	Et une épreuve de MSP auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants et réalisation d'un ou deux soins.		Sur 20 points participation DDS sur 8 points. - réalisation du ou des soins sur 12 points	
2	Une épreuve écrite : - une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 h 30. Épreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
3	Une épreuve de MSP auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants et réalisation de deux soins.		Sur 30 points participation DDS sur 10 points. - réalisation du ou des soins sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins. Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.
4	Une épreuve pratique.	Organisée à l'institut ou en structure de soins ou dans un établissement d'accueil de la petite enfance.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.



5	<p>Une épreuve écrite et orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage. - argumentation orale du document 	<p>Travail personnel. Durée de l'oral : 20 min maximum.</p>	<p>Sur 20 points : - document écrit sur 12 points. - argumentation orale sur 8 points</p>	<p>Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.</p>
6	<p>Une épreuve écrite : Une série de questions (QROC et/ou QCM)</p>	<p>Durée : 1 heure. Épreuve anonyme.</p>	<p>Sur 20 points.</p>	<p>Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.</p>
7	<p>Une épreuve écrite ou orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques. 	<p>Durée : 1 heure.</p>	<p>Sur 20 points.</p>	<p>Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.</p>
8	<p>Une épreuve écrite : - un cas concret présentant un contexte de travail.</p>	<p>Durée : 1 heure. Épreuve anonyme.</p>	<p>Sur 20 points.</p>	<p>Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.</p>